



PROGRAMME

CSE + 300 salariés (5 jours)

PUBLIC VISÉ

Membres du CSE (entreprises d'au moins 50 salariés)

Pré requis : Aucun

OBJECTIF VISÉ

Développer son aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels.

Développer sa capacité d'analyse des conditions de travail.

Mettre en œuvre des procédés et méthodes pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

Accroître ses capacités de communication avec le personnel et la hiérarchie, afin de faire remonter les situations à risque, mais aussi des idées et des propositions de solutions.

Adapter ces méthodes aux risques spécifiques de l'activité de l'entreprise.

Travailler avec les autres personnes impliquées dans la sécurité et les documents de travail utilisés dans l'établissement.

CONTENU DE LA FORMATION

L'historique du dialogue social.

Attributions générales du CSE

Les acteurs économiques au sein du CSE : Le président du CSE, Les collaborateurs du président, L'inspection du travail,

Les autres membres au sein du CSE (commissaire aux comptes)

L'importance de l'ordre du jour de la réunion du CSE

Identifier le rôle du PV de la réunion du CSE

Analyse d'accident du travail, méthode arborescences causes.

Découvrir les chiffres d'accidents du travail en France.

Définir le lien de subordination.

Identifier la perception d'un accident ou presque accident ?

Expliquer l'intérêt de l'analyse d'accident. Définir la cause.

Expliquer la nécessité de rechercher et réunir des faits.

Examiner les témoignages.

L'évaluation des risques professionnels, le document unique & la prévention en entreprise

Décrire les notions de base du Code du travail.

Expliquer le schéma d'apparition de dommage.

Définir accident du travail, maladie professionnelle et accident du trajet.

Utiliser le schéma d'apparition du dommage et proposer des actions de prévention.

Les 9 principes de prévention

Les différentes familles de risques professionnels de l'INRS

Le Document Unique d'évaluation des risques



PROGRAMME

CSE + 300 salariés (5 jours)

Définir responsabilité civile et pénale. Expliquer la délégation de pouvoir.

Identifier les différents types de mise en danger.

Identifier la faute inexcusable.

Réaliser une visite d'établissement.

Mettre à jour le plan d'action de prévention et le document unique

Identifier l'enjeu économique et l'impact des RPS sur l'entreprise.

Expliquer l'utilité de la mise en place d'une démarche contre les RPS au sein de son entreprise.

Définir RPS.

Citer les 12 facteurs du RPS.

Identifier les différentes formes du RPS

Expliquer les causes des RPS.

Définir le lien entre RPS et TMS

VALIDATION DE LA FORMATION

Néant

DURÉE :

35 heures soit 5 jours

INTERVENANT :

Formateur Prévention des Risques Professionnels (IPRP) enregistré à la DIRECCTE.

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

De 1 à 12 personnes maximum

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE UTILISÉ :

Pédagogie par projet, échanges de pratiques, vidéos, témoignages et retours d'expérience.

Étude de cas, visite d'établissement

Jeu de rôle et mise en situation.

Utilisation des documents de travail de l'entreprise.

ACCESSIBILITÉ :

Intervention directement dans votre entreprise, nous nous adaptons aux différents lieux de formation et au public.